REDACTION
49 Avenue Howard,
Edmonton

Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."

Abonnement annuel:
Canada $1.00
Etats-Unis 1.50
Europe . . . . 10 frs.

LE COURRIER DE L'OUEST

TARIF DE LA PUBLICITE
Toutes les communications concernant la publicité et la rédaction doivent être adressées Boîte postale 95. Tél. 1676
Edmonton

Les taux d'insertion d'annonces sont envoyés sur demande.

NUMERO 6 — EDMONTON, JEUDI 27 NOVEMBRE 1913 — FONDE EN 1905

LA F.N DU SCANDALE MCDONALD

L'hon. M. Rogers vient enfin de reconnaître sa culpabilité. Il a admis le 11 novembre dernier les preuves accablantes qui pesaient sur lui dans l'affaire inique de l'élection MacDonald; il a reconnu la part que ses "méthodes" avaient eue dans ce triomphe conservateur, et le tribunal de Winnipeg a automatiquement déposé Alex Morrison, le candidat élu par la "Société Borden-Rogers" et déclaré l'élection nulle pour cause de corruption. Cet incident met fin au scandale électoral le plus éhonté qui ait jamais été perpétré au Canada. Malheureusement il n'est pas réglé à la satisfaction de ceux qui ont souffert, car l'hon. M. Rogers a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher que les iniquités commises dans cette triste affaire ne soient révélées devant les tribunaux, et soustraire les criminels à la punition qu'ils méritaient.

La main de Rogers s'est fait aussi clairement sentir dans cette retraite subite que dans tout le cours des débats, car il avait fait une visite d'urgence à Winnipeg quelquess jours avant l'audition de la cause. Il s'est aperçu évidemment qu'il était inutile d'essayer d'éviter le procès ni même de le retarder. Le Ministre des élections "achetables" a vu que la comédie était jouée et ne s'est plus occupé que d'une chose; empêcher les révélations.

Cette conspiration ourdie contre la volonté du peuple et par laquelle le Gouvernement a réussi à faire représenter au Parlement pndant toute une année, le district de MacDonald, par un homme dont tous le pays connaissait l'élection scandaleuse et illégale, mérite d'être retracée ici. Elle nous fournit un exemple frappant des méthodes sans vergogne et sans scrupules de l'Hon. M. Rogers, et de l'honorabilité avec laquelle M. Borden entend remplir ses promesses pré-électorales; Pureté électorale, révélation et punition immédiates des délits électoraux.

Le 10 avril 1912, le député qui représentait le district de MacDonald, W. D. Staples, fut nommé par faveur politique, à la Commission de grain du Dominion, et le comté fut déclaré "ouvert".

La Cie électorale Roblin-Rogers s'empressa de lui prodiguer ses meilleurs soins, et les brefs furent émis le 20 septembre. Le 25 du même mois, Alex Morrison fut choisi comme candidat du Gouvernement. A la nomination qui eut lieu le 5 octobre. R. L. Richardson, libéral indépendant, lui fut opposé.

Immédiatement commença une campagne effrénée de violence et de corruption. Elle fut dirigée par l'hon. M. Rogers en personne qui appela à son aide des brigades entières de cabaleurs les plus éhontés. On ne se contenta pas de faire circuler l'argent et couler le whiskey ces deux arguments familiers de la cause Tory,— on alla jusque prostituer la justice. On fit traquer les agents libéraux par une nuée de détectives ou de policiers, faux et vrais.

On fit fouiller leurs bagages dans leurs chambres d'hôtel, par des séides. On les menaça d'arrestation; et beaucoup même furent arrêtés. brutalisés, privés de nourriture, soustraits à leurs amis, secrètement transportés d'une partie à l'autre du comté, soumis au traitement du "troisième degré". Pour combie, on leur offrit la liberté s'ils voulaient se parjurer ou confesser des crimes imaginaires.

Quatre de nos agents furent particulièrement éprouvés : D. H. Walkinshaw, R. J. A. Prince,J. J. Sullivan et W. B. S. Sifton, tandis que plusieurs membres libéraux du Parlement étaient poursuivis, insultés par des détectives et menacés d'arrestation s'ils ne quittaient le comté. On dit que le Magistrat McMicken, de Winnipeg prit une part active dans ces outrages. Il a été déclaré au Parlement qu'il avait émis des mandats d'amener en blanc pour l'arrestation des agents libéraux et que des arrestations avaient été opérées sur la foi de ces "lettres de cachet". Il a été établi que des documents ont été volés dans la valise d'un agent libéral, que son journal a été tronqué de façon à laisser croire qu'il s'était rendu coupable de menées corruptrices, et que de violents efforts ont été faits pour l'amener à admettre l'authenticité de ces faux.

Grâce a ces procédés éminent conservateurs, M. Morrison fut élu par une forte majorité.

Mais immédiatement après le 28 octobre, des poursuites criminelles furent intentées contre le Magistrat McMicken, accusé d'avoir cherché à détourner le cours de la justice. M. McMicken a depuis donné sa démission comme juge.

Le 18 novembre, l'élection fut contestée, la pétition présentait des charges accablantes contre Sir Edmond Roblin et l'hon. Robert Rogers. On les accusait entre autre choses très graves, d'avoir donné à des agents de la paix, détectives et constables, l'ordre d'arrêter et d'emprisonner en dépit de la loi, des agents libéraux. L'organisation Tory travailla sans relâche pour empêcher que ces choses fussent révélées devant les tribunaux. Le 20 décembre des objections préliminaires furent présentées contre la pétition et celle-ci fut renvoyée. Immédiatement la défense fit appel dans l'espoir de retarder immédiatement le procès. Ces appels, portés de tribunal en tribunal jusqu'à la Cour Suprême, furent rejetés à tour de rôle.

Enfin, après que tous les expédients eurent été mis en oeuvre pour empêcher la marche de la justice, la Cour Suprême rejeta le 22 mai, les prétextes présentés par les Torys; sans même juger nécessaire d'entendre ce que les libéraux avaient à dire. Mais les Conservateurs ne se tinrent pas pour battus; jusqu'au bout ils cherchèrent à esquiver la loi. Le 30 juillet la cabale Rogers mis une tel persistance a empêcher que M. Morrison porteur des documents accusateurs ne comparaisse en cour, que le juge Cameron de Winnipeg ordonna que si M. Morrison ne comparaissait dans les trois jours pour produire les pièces exigées il serait envoyé en prison pour manque de respect au tribunal. L'organisation tory fut alors obligée de se rendre. On procéda aux préliminères habituels du procès et on décida que la cause serait entendue ce mois ci. Mais le 28 octobre L'hon. M. Rogers partit précipitamment pour Winnipeg. Quelques plus tard la nouvelle se répandit que le Gouvernement n'offrirait aucune défense dans le procès de l'élection de MacDonald. Le 11 novembre, M. Morrison déposa un affidavit par lequel il reconnaissait que ses agents s'étaient rendus coupables de menées corruptrices.

Cette admission volontaire, empêchait la déposition d'autres témoignages; elle prévenait la révélation des méthodes électorales Rogers, et protégeait ses cabaleurs contre les poursuites criminelles. La Cour déclara l'élection nulle et l'affaire en resta là. Avant peu, MacDonald aura l'occasion d'enlever cette tache de son blason.

TRAGEDIE A LEDUC

Leduc, (Alta.), 24 — Fred Grant employé à la ferme de J. J. Flood, profitant de l'absence de son patron tenta, samedi, de tuer la femme de ce dernier en lui tirant à bout portant deux coups de carabine 22, il s'acharna ensuite sur la fille de ses maitres, une enfant de treize ans et lui défonça le crane en la frappant violemment avec la crosse de sa carabine; après quoi il tenta de mettre le feu à la maison.

Grant s'enfuyant ensuite vers l'écurie. mit le feu à celle-ci qui fut détruite entièrement avec tous les animaux qu'elle contenait. Le meurtrier termina ses tristes exploits en se tirant un coup de carabine dans la bouche. Il fut tué instantanément. On croit que Grant devint brusquement fou après avoir absorbé une certaine quantité d'alcool.

LA REORGANISATION DE LA COLONISATION

Mr. le Rédacteur.
du "Courrier de l'Ouest"

Cher Monsieur:

Permettez-moi de soumettre aux lecteurs de votre intéressant journal les quelques réflexions qu'a fait naitre dans mon esprit l'étude de la carte d'Amérique du Nord et en particulier celle de la Province d'Alberta.

"Le mouvement National et le réveil réel auxquels il nous a été donné d'assister depuis quelques années dans notre Province, fait revivre toutes les nobles ambitions et les espérances de notre race; c'est un beau rêve, dira-t-on. mais un rêve appuyé sur la réalité, sur des faits indéniables,. Ce beau rêve que les pionniers ont vécu et qu'il nous est donné de vivre et surtout de réaliser comme race est le suivant;

Une chaine presque ininterrompue de Canadiens Français reliant l'Atlantique au Pacifique au nord de l'Amérique du nord; (suivez sur la carte).. des Provinces Maritimes, passant par le Québec, le nouvel Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan jusque sur les confins nord-ouest de l'Alberta à la côte du Pacifique, un arbre géant ayant des ramifications proportionnelles dans certaines parties de sa hauteur et au sommet, une couronne de trois provinces en train de devenir l'ornement et la richesse de ce colosse de demain, tel est le résultat de ce petit grain de sénevé semé il y a 300 ans par des mains françaisee catholiques sur les bords de l'Atlantique.

Un des anneaux de cette chaine humaine, une des branches de cet arbre français a racines catholiques s'étend des frontières de la Saskatchewan, à l'Est, jusqu'au Lac des Esclaves et la Rivière-la-Paix. au nord-ouest. C'est le rameauverdoyant et plein de promesse de l'Alberta. Cette branche pleine de vigueur et de jeunesse se scinde en deux de l'Est à l'Ouest, celle du Nord et la plus jeune, étant appuyée en son centre, sur la principale et l'ainée par une colonne solide d'Edmonton capitale et centre au Lac la Biche, la porte du nord.

Or, c'est cette branche cadette qu'il est de notre devoir urgnt de renforcer. de bien appuyer sur des recrues saines et solides, si nous voulons ne pas mentir à notre race, à notre destinée nationale et à la réalisation par nous de ce rêve de nos pionniers dans la langue et la région. Si au lieu de tout disposer dans le dessein d'arriver à ce but, nous laissons à la Providence seule le soin de limiter le lopin qui constituera un jour l'héritage de chacune des races qui se disputent le Nord de l'Alberta, notre patrie à nous Canadiens-Français de l'Ouest, nous aurons failli à notre tâche et le stigmate de lâcheté et de trahison nationales sera notre partage pour toujours.

Et tout cela ne se fera que par la colonisation française et catholique et par l'Organisation de la Colonisation......

(Dans un prochain article nous étudierons les moyens à prendre).

J. A. NORMANDEAU,
Ptre-organisateur.

CONVENTION ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE CREME D'ALBERTA

Olds 24 — La neuvième convention annuelle des producteurs de lait et de crème d'Alberta vient d'avoir lieu à la nouvelle école d'Agriculture de Olds (Alta) L'hon. Duncan-Marshall, ministre de l'Agriculture, le Dr. Tory. président de l'Université et de nombreuses personnes s'intéressant à l'industrie laitière assistaient à cette Convention. On remarquait notamment la présence de délégués de Saskatchewan, de Québec et de l'Etat du Colorado. D'intéressantes résolutions furent adoptées pour contribuer à un développement plus rapide de l'industrie laitière en Alberta.

Durant l'été dernier les crèmeries provinciales ont produit près de 365.000 livres de beurre; ces crèmeries sont au nombre de 15.

UN APPEL AUX CATHOLIQUES DE SASKATCHEWAN

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO-CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN.

**COMITE EXECUTIF,
REGINA, SASK.**

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Messieurs les membres de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan.

Messieurs,

L'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan a été organisée dans le but de surveiller et de protéger les intérêts et les droits de la race française et catholique dans cette province. Surveiller la législation, mettre les membres en garde contre tel et tel projet de loi jugé dangereux, semble un des devoirs les plus importants du Comité Exécutif. C'est pour remplir ce devoir que nous nous adressons à vous aujourd'hui.

A sa dernière session la Législature de la Saskatchewan passait une loi intitulée "The Direct Legislation Act". Par cette législation un nombre quelconque d'électeurs constituant au moins 5 pour cent du nombre total des électeurs ayant voté à l'élection précédente a le droit de demander un referendum sur tout projet de loi dans les 90 jours de sa sanction. Le gouvernement est alors obligé de soumettre ce projet de loi au peuple et la majorité des voteurs décide par son vote si le projet deviendra loi ou sera rejeté. Ce "Direct Legislation Act" permet aussi a un nombre d'électeurs égal au moins à 8 pour cent du nombre d'électeurs ayant voté à l'élection précédente de présenter directement à la législation tout projet de loi non contraire à la Constitution et n'impliquant pas l'usage d'argent public Les députés votent le nouveau "bill", puis après la session nouveau "referendum" et encore la majorité décide.

Qu'il soit clairement entendu que par "referendum" et appel au peuple nous n'entendons pas une élection de représentants. Il s'agit tout simplement d'un enregistrement de votes favorables ou contraires à la nouvelle législation.

Cette loi n'est pas encore en vigueur. Le 27 de ce mois vous serez appelés à voter sur ce projet et à décider si vous l'approuvez ou vous désirez le rejeter.

A cause de l'influence énorme que les applications de cette loi peuvent avoir et auront sur l'avenir de notre race et de notre religion dans cette Province, nous croyons de notre devoir de vous exprimer clairement notre opinion sur cette modification à nos lois antérieures.

Nous n'entendons pas examiner au long les détails de l'acte. Nous n'entendons pas non plus l'étudier à fond avec vous et voir s'il ne déroge pas aux vrais principes d'une saine démocratie. Il ne nous incombe pas plus d'approuver que de condamner en principe un "referendum" au peuple. En elle-même cette mesure peut être bonne et son application peut amener des résultats exellents et très désirables, n'aurait-elle pour effet que de permettre au peuple de se soustraire à l'esprit de parti lorsqu'il lui faut se prononcer sur une législation importante, ou encore d'obliger les gouvernants à respecter la parole donnée à leurs constituants.

Nous ne voulons considérer ce statut qu'au point de vue des intérêts de la minorité, convaincus qu'en agissant ainsi nous cherchons l'avantage réel de notre pays où tous doivent recevoir justice égale.

Et à ce point de vue il ne peut faire aucun doute pour nous que ce projet de loi constitue un grave et sérieux danger pour toute minorité.

Qu'un groupe quelconque d'adversaires de notre race ou de notre religion, qu'une secte hostile au Catholicisme ou au nom français prennent en main cet engin de destruction, qu'il profite de notre manque d'organisation, qu'il fasse appel aux préjugés et au fanatisme de la majorité qu'il soulève les passions de nos adversaires et il peut faire passer tout projet de loi qu'il voudra. Ce n'est plus le législateur qui fait les lois, c'est le peuple. Nous avons conquis petit à petit quelques parcelles de droits pour les nôtres. Une poignée de fanatiques peuvent nous les enlever à jamais et nous sommes à leur merci.

Sans doute nous avons confiance dans l'esprit de justice et la largeur de vue de nos compatriotes dissidents. Mais l'expérience de l'histoire démontre trop cruellement pour que nous puissions l'oublier jusqu'où peuvent aller les passions de la foule soulevées par une question de race ou de religion.

Et parce que nous voyons ce danger et parce que nous voulons remplir notre devoir envers vous et notre association, nous croyons qu'il nous appartient de vous montrer l'écueil à éviter. Votez contre le projet de loi, votez en foule et que pas un ne manque à l'appel.

Quelques uns objecteront que ce projet de loi a été approuvé par un gouvernement qui a leur confiance et qu'ils ne sauraient voter contre. Que ceux-là se rassurent. Que ce projet de loi, le 27 courant soit défait par le peuple que pas un seul vote ne soit enregistré en sa faveur et le parti libéral tout comme le parti conservateur. ne s'en portera pas plus mal. Vous ne voterez pas pour ou contre aucun gouvernement ou pour ou contre aucun parti; vous ne voterez que pour empêcher la mise en vigueur d'une loi dont l'application peut être néfaste pour tout ce que vous avez de plus cher au coeur, votre langue et votre culte.

Nous ne voudrions pas non plus vous laisser sous l'impression que nous voulons attenter à la liberté de votre vote. Qu'il soit bien entendu que vous êtes libres et que nous respectons cette liberté. Mais parce que nous la respectons, parce que nous en comprenons la valeur, nous voulons vous aider à la conserver et nous vous disons: Catholiques Franco-Canadiens, votez contre cette loi dangereuse.

Régina, 10 novembre, 1913.

LE COMITE EXECUTIF.

LA CATHEDRALE DE REGINA

UNE CEREMONIE IMPOSANTE PRESIDEE PAR MGR. MATHIEU, PREMIER EVEQUE DE REGINA.

Régina, (Sask.), 23 — La cérémonie de la Bénédiction de la nouvelle cathédrale de Régina, siège épiscopal de la Saskatchewan du Sud, a eu lieu aujourd'hui en présence d'une énorme affluence de fidèles du diocèse. Mgr. Mathieu, premier évêque de Régina, présida la cérémonie qui fut très imposante.

Cette cérémonie qui marqua une date importante dans l'histoire religieuse du diocèse avait lieu le jour même du deuxième anniversaire de l'arrivée à Régina de Mgr. Mathieu.

Une grand'messe solennelle fut célébrée après la bénédiction.

Trois adresses furent présentées à Mgr, Mathieu, une en français par l'hon. A. Turgeon, procureur-général de la Saskatchewan; une en anglais présentée par M. J. A O'Connor, et la troisième en Allemand présentée par M. Frank Brunner..

Sa Grandeur répondit en français et en anglais.

GRANDE ASSEMBLEE DU PARLER FRANÇAIS A STRATHCONA

Avec la bienveillante autorisation du Rév. P. LeMarchand, O. M. I. curé de St-Antoine d'Edmonton-Sud, la Société du Parler Français tiendra, dimanche prochain, 30 novembre, à huit heures du soir. une grande assemblée dans la salle paroissiale St-Antoine. Cette assemblée aura lieu à la suite de la Bénédiction du Très Saint-Sacrement, et plusieurs orateurs distingués y prendront la parole. Tous les amis de la cause sont cordialement invités d'y assister.

UN "LIVRE D'OR" DE L'ALBERTA

UN PROJET INTERESSANT

Nous apprenons avec plaisir que la Société du Parler Français d'Alberta a décidé d'accomplir d'ici au printemps prochain une oeuvre très intéressante en même temps qu'extrêmement utile aux intérêts nationaux. Il s'agit d'une grande publication, d'une sorte de "Livre d'or" des Canadiens de langue française de l'Alberta; ce livre contiendra un résumé de l'histoire de notre province jusqu'à la date actuelle, une étude générale de l'Alberta actuelle, des descriptions aussi exactes que possibles de nos belles paroisses langue française ou contenant des groupes de nos compatriotes, des études biographiques d'un grand intérêt sur les citoyens les plus honorables et les plus remarquables de notre Province. Comme tous les pays appelés à de grandes destinées, l'Ouest canadien, et l'Alberta en particulier, a été peuplé par une génération d'hommes courageux, prévoyants, patriotes, en un mot remarquables à tous les points de vue. Ce sera un honneur pour la Société d'étudier la vie de ces hommes et de l'écrire pour l'instruction des jeunes générations; un grand nombre de photographies illustreront cette publication, dont l'apparition promet déjà de compter parmi les événements les plus importants de ces dernières années. La préparation en a été confiée au Secrétaire-général de la Société, M. Ernest Bilodeau, dont l'expérience déjà longue en matière de journalisme est une garantie de succès pour cette patriotique entreprise.

La Société du Parler Français continue également la brillante série de ses assemblées paroissiales, et les prochaines réunions auront lieu aux dates suivantes; dimanche prochain 30 novembre, à huit heures du soir à Edmonton-Sud, lundi fête de l'Immaculée Conception, 8 décembre prochain à Lamoureux, et le dimanche suivant, 14 décembre, à la Rivière-Qui-Barre. Comme toujours on compte sur le plus grand nombre possible d'auditeurs et tous les amis d'Edmonton et des environs sont cordialement invités à être présents.

Nouvelles de Partout

LA LOI DES LICENCES A QUEBEC SUBIRAIT D'IMPORTANTS CHANGEMENTS

Québec, 21—Les commissaires des licences de liqueurs de la province de Québec viennent de terminer leur rapport sur le commerce des liqueurs dans cette province. Après enquête les commissaires concluent à la nécessité de supprimer les bars et d'établir des cafés semblables aux cafés européens, avec tables et chaises; le nombre des licences à Montréal devra être réduit à 350, celui de Québec devra être réduit à 50. La vente des liqueurs devra être séparé de la vente des articles d'épicerie. L'essai devra être fait du système Gothenburg et Bergen qui assure à l'état le bénéfice de la vente des liqueurs.

Le rapport est devant la Chambre pour examen. Voici en quoi consiste le système Gothenburg et Bergen en vigueur en Norvège. Le monopole de la vente des liqueurs est accordé a des compagnies qui versent 5 p. c. sur les bénéfices aux actionnaires et le surplus à l'état.

INCENDIE DESASTREUX

Un violent incendie a partiellement détruit mardi soir l'édifice McKenny situé Quatrième rue. Les dégats s'élèvent à plus de $175.000.

Au nombre des compagnies subissant des pertes signalons la Cie LaRose, importateurs de tabacs, dont les pertes atteignent $43.000. L'origine du feu est inconnue.

ILS OUBLIENT TOUT

ON CHANGE DE TON. — LE PREMIER-MINISTRE ET SES COLLEGUES OUBLIENT LEUR CAMPAGNE DE 1911.

Est-il possible que le Gouvernement Borden se laisse intimider au point d'oublier ses dénonciations frénétiques de 1911 contre la réciprocité. A-t-il oublié que les agents à la solde des intérêts protectionistes se sont élevés contre tout échange commercial avec les Etats-Unis en s'appuyant sur ce motto de l'hon. M. Foster "Ni échange ni troc avec le Yankées."

Certes les Ministres de M. Borden n'ont pas encore osé broyer, ouvertement les manufacturiers canadiens qui les gouvernent mais dès qu'ils sont loins du Canada, ils parlent comme si Sir Wilfrid Laurier leur donnait réellement de vives alarmes en persistant à réclamer l'abaissement des tarifs et l'élargisements des marchés. Le 3 novembre dernier à New York. le New York Herald prêtait les paroles suivantes à M. Borden "En ce qui concerne la réciprocité entre ce pays et le Canada, M. Borden à déclaré que le Canada ne s'opposait nullement à cette entente, que le Canada avait fait sa bonne part pour y arriver et que lui-même regrettait qu'elle n'eut pas abouti.

Quelques jours plus tard, le 12 deux des Ministres de M. Borden, l'hon. M. Foster qui fait aujourd'hui fonctions de premier-ministre et l'hon. L. P. Pelletier. assistaient à un diner à New York.

L'hon. M. Foster aurait dit: "La question de la réciprocité entre les deux pays ne sera jamais entièrement réglée. Parce qu'un certain contrat n'a pas été ratifié cela n'empêche pas que la réciprocité augmente tous les jours entre les deux pays.

Vint ensuite l'hon. M. Pelletier qui affirma à son auditoire de New York que l'introduction du système de paquets postaux au Canada encouragerait le commerce international et stimulerait encore plus le développement des bonnes relations "Nous voulons, dit-il conserver le droit de régler notre tarif de façon a répondre aux exigences de notre population, mais nous n'en désirons pas moins entretenir les relations les plus larges et les plus cordiales avec nos parents et amis des Etats.

Voilà des déclarations qui frisent rudement l'hérésie, de la part de serviteurs du Gouvernement Il est grand temps que l'Association des Manufacturiers et le noble groupe des Dix-Huit viennent mettre le hola. Si ces choses continuent, il leur faudra acheter une nouvelle provision de drapeaux de l'Union Jack pour Ontario.

A PROPOS D'ASSURANCES

Le bureau des Compagnies d'assurances sur la vie vient de publier des circulaires pour mettre en garde le public contre certaines personnes se prétendant agents d'assurances sur la vie et qui en réalité cherchent à tromper les clients désirant contracter des assurances; les polices délivrées présentant toujours des différences considérables avec celles que les assurés croyaient obtenir en souscrivant.

Le bureau des Assureurs s'élève énergiquement contre les agissements de ces individus sans scrupules qui ne craignent pas de jeter le discrédit sur une corporation respectable.

Nos lecteurs feront donc bien de profiter de cet avis et de n'accorder leur confiance qu'à bon escient aux agents qui désireront leur faire contracter des assurances.

TUEE PAR SON MARI

Saskatoon, 23 — Mme Strynka est morte aujourd'hui à l'hôpital St-Paul, des suites de mauvais traitements infligés par son mari. Strynka, qui est employé au C. P. R. a été arrêté.

Le Courrier de l'Ouest

49 Avenue Howard. Tel. 1675
EDMONTON ALTA.
JOURNAL HEBDOMADAIRE

-:- COIN FEMININ -:-

CHRONIQUE

LES LIVRES

Une main les a pris, fiévreuse et pieuse, en a coupé les pages, une main fine aux longs doigts effilés, une main plus lourde aux gros doigts tremblotants, ou bien une main étourdie d'un enfant curieux qui se hâte vers les dernières lignes. Et les pages se sont tournées, sous l'éclairage oblique de la lampe, avec un déroulement soyeux de pétales repliées. Ici et là, dans un coin un peu rebroussé, l'index a marqué son empreinte; ici et là, s'est arrachée la trame, effilochée la fibre sous le geste impatient. Et les yeux, les yeux qui ont couru sur le front de bataille des lignes régulières, le regard qui d'un trait aigu en a, comme à l'enfilade, saisi le sens, dépecé les métaphores, goûté l'esprit, démêlé les inégalités, — ces yeux qui ont pausé un instant aux virgules, attendu à la promesse de deux points, ces yeux qui, mêlés aux confidences des guillemets, ont repris haleine aux ponctuations finales, il faut aussi bien songer à ces yeux. Les voyez-vous s'étonnant aux cambrures des interrogations, ces yeux puérils, rieurs, graves, profonds ou ces yeux à lunettes, les voyez-vous s'allumer à la poursuite des images volages et des idées obstinées que les mots, parure magique, ont revêtu de gala ? A ces yeux aux éclats divers, écrans veloutés d'âmes qui se penchent vers la lumière, les livres disent un peu du rêve ou un peu de la vie. Ils disent la chimère éclose en d'harmonieuses ténèbres, ou bien cruels et précis, ils exposent fidèlement quelque épisode familier de la vérité humaine.

Ils disent chacun dans leur langage des choses dissemblables, ils chantent sur des tons différents et cependant un même courant de solidarité intellectuelle, un même parfum vieillot d'heures écoulées les animent et les confondent dans la même apothéose car de leur poésie particulière, de leur musique personnelle naissent spontanément l'harmonie sacrée, la synthèse glorieuse des cultures intellectuelles et des formations d'âmes. En ces volumes poussiéreux notre passé, avec notre moi, se sont édifiés pierre à pierre: les saisons de notre vie s'y sont juxtaposées aux saisons du temps; leurs piles sont les colonnes robustes que notre effort dressa vers la Vérité, vers la Beauté, vers Dieu..... Et l'hymne chanté par eux dans le repos des bibliothèques recueillies, s'exalte jusqu'à l'infini.

* * *

O cerveaux positifs que l'art a déserté, ô coeurs fermés que nul frisson n'entraîne, ne dites pas de ces livres ardemment feuilletés qu'il sont corps sans vie et sans âme.

MAGALI

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

Le Mariage de Minuit

(suite)

A la chaînette d'or, pendait un une médaille de vermeil sur laquelle se penchèrent vivement les deux hommes.

— Cette chaîne, dit Maxime, a dû glisser pendant qu'on renouvelait les compresses d'eau de Cologne; il faudra que je la lui remette avant qu'elle se réveille.

L'une des faces de la médaille représentait l'Annonciation, gravée d'une main assez habile; le revers portait ces deux inscriptions étagées dans un encadrement de roses:

Baptisée le 8 avril 18...

Première communion le 24 mai 19....

Et il était facile de calculer, d'après ces deux dates, que la petite soeur, plus âgée qu'on ne l'aurait cru, devait toucher de bien près à sa dix-huitième année.

— Voilà, dit le président, qui ne nous avance pas beaucoup: heureusement nous avons d'autre moyens de nous renseigner. La valise contiendra quelque pièce d'identité. Puis le commissaire de police passe, dès ce soir, dans tous les hôtels de la ville, pour le cas où nos voyageurs auraient séjourné à Montauvent; le procureur va téléphoner à Bourg et dans les gares de la région où leur passage a pu être signalé. Enfin, nous avons vu à la gare le jeune homme causer avec le vieux courrier Calamy, auquel il remettait une lettre. Nous finirons bien par obtenir une indication quelconque qui nous permette de télégraphier cette nuit à la famille; il faut au moins que les parents de ce pauvre garçon soient ici pour l'enterrement. Vous ne délivrerez pas le permis d'inhumer avant que leurs intentions nous soient connues.

Le docteur avait pris congé pour la nuit, en recommandant qu'on le fit appeler s'il survenait quelque symptôme alarmant chez la malade; Maxime s'arrêta dans la salle d'étude que le médecin venait de quitter, d'où le président se préparait à se retirer aussi. A la fin, elle dit avec effort:

—Ces bagages, Henri...cette valise et ces couvertures, est-ce qu'il faut vraiment les recevoir ici quand on va les apporter ?

— Pourquoi pas ?

Elle réfléchit une minute avant de répondre.

— C'est que, fit-elle à demi-voix, cela impliquerait de votre part l'intetion de garder ici cette enfant pendant sa maladie ou sa convalescence. Ce à quoi vous ne songez peut-être pas...

— J'y songe, au contraire, on ne peut plus sérieusement; et vous devez bien comprendre mes raisons, vous, Maxime, qui avez été témoin de ce déplorable accident.

N'avez-vous pas remarqué qu'en essayant d'arrêter cette jeune fille, nous n'avons fait que la retarder fatalement ? Sans quoi, elle aurait encore passé. Je me trouve donc responsable de son malheur en une certaine mesure, que je ne m'exagère pas, mais dont je ne décline pas non plus les conséquences.

— Dans ce cas, répartit Maxime de sa voix grave, un peu lointaine je puis vous rassurer.

— Je n'ai pas peur; il y a eu là un hasard regrettable, et c'est tout.

— Mais je vous affirme, moi, reprit-elle du même ton posé, qu'il n'en a pas été ainsi. Ce n'est pas vous que la jeune fille a voulu éviter, mais quelqu'un qui était derrière vous, et qu'elle fuyait avec épouvante.

— Derrière moi, il y avait le docteur Gastrusse.....

— Le docteur Gastrusse et tout un groupe de voyageurs. Et je le répète, ce n'est pas nous, c'est derrière nous qu'elle regardait quand elle a fait ce fatal détour.

Le président prononça :

— Je ne crois pas à ce que vous dites, Maxime, du moins, poursuivit-il, pas aux conclusions que vous tirez. S'il y avait eu, parmi les voyageurs, quelqu'un qui connût ces jeunes gens, cette personne, épouvantail ou non, n'aurait pas gardé l'incognito devant un pareil malheur.

Le docteur ne prétent-il pas que la jeune fille a cédé à une sorte de vertige ou de fascination nerveuse, qui ne serait pas sans exemple? L'abominable fracas du train l'aurait bouleversée jusqu'à la jeter au-devant du péril qui l'affolait. Et j'avoue que vos deux suppositions ne me paraissent guère plus vraisemblables l'une que l'autre, et que si je n'avais cru à ma propre responsabilité, j'aurais été moins hospitalier vis-à-vis de notre héroïne. Mais elle parlera demain, et nous saurons à quoi nous en tenir sur les causes de l'accident.

Sans plus discuter, Maxime demanda seulement:

— Dominique?.....

— Oui, Dominique, répéta le président, en faisant quelques pas dans la chambre, Dominique à qui la présence de nos plus anciens amis est toujours à charge. Mon fils fera comme nous; il prendra son parti d'un embarras temporaire, qui pèsera infiniment moins sur lui que sur vous. Cela le secouera un peu; il a soupé avec nous ce soir, ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps. Ce pourrait être une diversion salutaire à sa sauvagerie dont les progrès m'ont alarmé.

En retournant auprès de la malade, Maxime passa par la cuisine pour parler à la bonne Emérence.

Le feu se mourait dans l'âtre, et Emérence oisive s'accoudait à une table, la tête appuyée sur sa main.

Emérence était plus grande que Mlle Maxime, et presque autant que M. le président; mais elle se tenait en ce moment si courbée si bien ramassée sur elle-même, que sa taille se réduisait à celle d'une très vieille femme ratatinée. La bonne avait le buste étroit, de longs membres vigoureux dont les extrémités épaisses attestaient son origine campagnarde. Ses mouvements étaient brusques et puissants comme ceux de quelque grand amimal captif; et cette inquiétante fille n'en avait pas moins le visage le plus féminin du monde, avec des traits plutôt menus qu'encadraient des cheveux de jais, un front têtu, barré de larges sourcils, des yeux un peu fauve, et une bouche petite, gracieuse, qui était encore le trait le plus déconcertant de sa personne.

Telle qu'elle apparaissait en ce moment, dans le cadre un peu fantastique de la grande cuisine mal éclairée, dans son attitude farouche, avec la tristesse passionnée de son visage, de ses yeux, Emérence avait l'air d'une créature éprise, au coeur tragiquement meurtri. Et pourtant, rien n'était plus loin d'elle que l'amour, rien n'était plus étranger à son âme.

Ces solides têtes de là-haut ne s'énivrent que d'un vin si ardent et si fort qu'il leur est souvent mortel. Des passions plus âpres, plus inextinguibles que l'amour, tendent et brisent les rudes fibres de ces coeurs intrangigeants, jalousement repliés. C'es l'ambition, ou la colère, la rancune ou la douleur, qui les ensanglantent et les consument.

Emérence était la fille du fermier qui avait remplacé les Hennerot au Prébois, tandis que ceux-ci succédaient aux Gastrusse dans leur rôle de propriétaires. Mais Christophe Paupelin exerçait depuis sa jeunesse le métier de coupeur de blé, de seigle et d'orge, dans les minuscules recoins de montagne accessibles à ce genre de culture. Sa faucille était fameuse dans tout le pays; et Emérence avait considéré qu'en prenant le fermage du Prébois son père consommait une grave déchéance.

Et Christophe Paupelin allait combler la mesure de ses torts paternels en mettant fin à son veuvage. A l'instigation de Mlle Auxilie Gastrusse, la soeur du médecin, il épousait la soeur de Rageux le garde-barrière; et c'était là plus qu'Emérence n'en pouvait accepter.

Emérence n'était pas jalouse de la tendresse de son père, mais bien plutôt de la mémoire de sa mère; c'était pour sa mère qu'elle souffrait, qu'elle s'irritait jusqu'à l'exaspération; et aussi pour le pauvre bien, pour les pauvres choses qui, à ses yeux de paysanne, faisaient encore partie de la morte.

Tonine Rageux, une vieille fille fadasse et avenante, de quarante ans passés, une lingère qui gagnait sa vie à tirer une méprisable petite aiguille. Tonine se chaufferait du bois de leurs coupes, boirait ou vendrait le lait de leur vache. Elle s'assiérait sur la chaise de la défunte, garderait la clef de son armoire, jouirait de sa cuiller à gauche de sa marmite.

A tout cela, Emérence s'était furieusement opposée. Mais Christophe Paupelin, une fois décidé, avait tenu bon pour sa mûre fiancée; et Emérence, exilée au Logis-Vide, ne pouvait plus que hanter son père d'un reproche muet, lui infliger au tournant des chemins ou derrière la vitre du garde-barrière, l'obsession de sa figure tourmentée et vengeresse.

C'était même à ce sujet que Mlle Ladouan voulait entretenir son indépendante bonne; et elle lui dit sans préambule :

—Emérence, vous êtes encore sortie sans nous prévenir, cette après-midi.?

— Oui, Mademoiselle, fit Emérence d'un air de maussade défi. Je suis allée voir mon père, ou le regarder, si vous aimez mieux.

Et puis, je n'ai rien fait de si fautif, après tout; la preuve, c'est que je n'étais pas seule à la fenêtre de Rageux. Il m'a fallu y céder la place à un individu qui était encore plus pressé que moi, et pas plus rassurant qu'il ne convient. Seulement, lui, ce n'était pas pour voir si Tonine était rentrée chez elle, après avoir distribué ses dragées.... De mauvaises dragées qui "poisonneront" leur monde; dans le temps, il y avait pourtant des lois qui faisaient fouetter les gens pour moins que ça sur la place publique...

— Vous dites, Emérence, que quelqu'un regardait avec vous dans la chambre des Rageux ? Quelque curieux qui aurait trouvé moyen d'esquiver la consigne en se glissant derrière la maison ?....

— Ce n'est pas avec moi, Mademoiselle Ladouan; c'est après. Car je vous prie bien de croire, je lui ai laissé ses coudées franches, parce qu'il avait des yeux trop extraordinaires....

— Quelle espèce d'yeux ?

— Oh! je n'en sais rien... Moi, je n'ai pas l'habitude de dévisager les Messieurs; aussi. je suis restée fille, et je n'ai pas seulement trouvé une branche de ronce à l'ourlet de ma jupe....

Maxime, qui n'était pas du pays, ignorait qu'une branche épineuse s'attachant à la robe d'une demoiselle présage qu'un veuf demandera sûrement sa main; et Emérence poursuivit d'un peu moins mauvaise grâce:

— Ma sortie ne m'a pas empêchée de faire ma besogne. Mademoiselle Maxime peut regarder dans ma cuisine; elle est rangée. Et j'ai encore pris le temps de gifler Léonce avant de l'envoyer coucher, et je me suis donné la peine de brosser le manteau du jeune monsieur écrasé, ce pardessus qu'on a rapporté avec la petite Demoiselle; il en avait, de la poussière, et bien heureux encore que ce n'était pas du sang.... Et puis, fit-elle soudain hésitante, j'y ai trouvé quelque chose dedans. Comme de juste, je vais vous donner la chose; je ne suis pas une voleuse....

— Non, fit Maxime tranquillement.

Emérence la regarda en dessous tout en lui tendant un objet qu'elle venait de prendre dans le tiroir de sa table. C'était un foular de soie blanche, très fin, et qui semblait tout neuf, quoi qu'un de ses coins fût froissé comme si on y avait fait récemment un noeud.

(à suivre)

CAUSERIE INTIME

(suite et fin)

* * *

E. B. GREENSHIELDS, MONTREAL

PRESIDENT

Greenshields Ltd.

DIRECTEUR

Amalgamated Asbestos Corporation Ltd	18,785,513
Penmans, Ltd	7,420,969
Royal Trust Co.	1,000,000
Bank of Montreal	254,705,044
5 Compagnies Total	$281,611,526

* * *

ROBERT JAFFRAY, SENATEUR, TORONTO

PRESIDENT

Toronto Globe Printing Co.

VICE- PRESIDENT

Imperial Bank of Canada	77,964,168

DIRECTEUR

Canada Foundry Co. Ltd.	
Canadian Life Ass. Co.	44,257,341
Canada General Electric Co, Ltd.	15,522,253
Central Canada Loand and Savings Co.	9,782,014
Dominion Securities Corporation Ltd.	1.000,000
London Electric Co Ltd.	722,887
Nova Scotia Steel and Coal Co. Ltd.	16,815,246
Toronto General Trusts Corporation	45,086,660
10 compagnies Total	$211,151,509

* * *

S. J. MOORE, TORONTO

PRESIDENT

Metropolitan Bank	13,762,151
Pacific Burt Co. Lt	1,386,866
F. N. Burt Co Ltd.	2,693,593
Wm. A. Rogers Ltd.	3,004,150

VICE-PRESIDENT

City Dairy Co. Ltd. (Toronto)	1,520,924
Imperial Life Ass. Co.	7,095,442

VICE-PRESIDENT ET GERANT GENERAL

Carter-Crume Co. Lt	2,177,700

DIRECTEUR

Porto Rico Railway Co. Ltd.	7,134,025
Mexican Northern Power Co.	12,600,000
9 compagnies Total	$51,344,851

* * *

GEORGE A. MORROW, TORONTO

VICE-PRESIDENT

Canadian Real Estate Co,	
Dominion Securities Corporation Ltd.	1.000,000

DIRECTEUR

British America Ass. Co.	2,061,374
Steel Co of Canada	31,548,659
Central Canada Loan and Savings Co.	9,782,014
Imperial Garantee and Accident Co	
Imperial Life Ass. Co. of Canada	7,095,442
Mississipi River Power Co.	2,000,000
Provident Investment Co	
Toronto Electric Light Co Ltd.	4.000.000
Western Ass. Co.	3,284,180
11 compagnies Total	$60.771.669

* * *

JAMES ROSS, MONTREAL

PRESIDENT

St-John Railway Co.	2.056,710

DIRECTEUR

Canadian General Electric Co Ltd.	15,522,253
Laurentide Co. Ltd.	6,198,453
Bank of Montreal	254,705,044
Royal Trust Co.	1,000,000
5 compagnies Total	$279,482,460

* * *

FRANK S. MEIGHEN

DIRECTEUR

Bank of Toronto	58,518,877
Lake of the Woods Milling Co.	5,615,107
Paton Manufacturing Co of Sherbrooke	892,362
Canada North-West Land Co.	1,996.032
Crown Trust Co.	360, 150
Phoenix Ass. Co of London	
6 compagnies Total	$67,382,528

* * *

SIR EDMOND WALKER, TORONTO

PRESIDENT

Canadian Banks of Commerce	233,250,637

DIRECTEUR

Canadian Collieries (Dunsmur) Ltd	637
Canadian Countryman	
Massey-Harris Co.	15,000,000
Mond Nickel Company, Ltd.	
Montery Railway, Light and Power Co.	11,070,460
Toronto General Trusts Corporation	45,088,660
7 compagnies Total	$304.407.757

* * *

A. M. NANTON, WINNIPEG

DIRECTEUR

Cockshut Plow Co. Ltd.	
Dominion Bank	79,907,304
Garton Pedegre Seed Co. Ltd.	
Northern Trust Co.	7,835,725
Manitoba Bridge and Iron Works, Ltd.	
Suburban Rapid Transit Co (Winnipeg)	619,477
Winnipeg Electric Railway Co.	17,106,450
Winnipeg, Selkirk and Lake Winnipeg Railway Co.	948,434
8 compagnies Total	$106,417,150

* * *

J. H. PLUMMER, TORONTO

PRESIDENT

Cumberland Railway and Coal Co.	
Dominion Coal Co Ltd.	32,255,020
Dominion Iron and Steel Co. Ltd.	48,428,205
Dominion Steel Corporation Ltd.	76,566,341
Sydney and Louisbourg Railway Co.	

VICE- PRESIDENT

Canada Life Assurance Co	44,257,341

DIRECTEUR

Canada Explosives, Ltd.	
National Trust Co.	28,244,611
Bank of Nova Scotia	80,100,176
Sao Paulo Tramway, Light and Power Co	28,302,589
10 compagnies Total	$333,154,283

* * *

SIR WILLIAM WHYTE, WINNIPEG

VICE- PRESIDENT

Garton Podigue Seed Co. Ltd.	
Winnipeg Electric Railway Co	17,106.449
Standard Trust Co.	9,584,581

DIRECTEUR

Canadian Pacific Railway Co	1,000,000,000
Confederation Life Ass. Co.	16,336,364
Winnipeg Selkirk and Lake Winnipeg Railway Co.	948,434
Imperial Bank of Canada	77,964,108
British North-Western Fire Ins. Co.	5,000,000
Manitoba and Saskatchewan Coal Co .	
Great West Permanent Coal Co.	4,763,296
10 compagnies Total	$1,127,203232

CE QUE SIGNIFIE LA POLITIQUE DE M. BORDEN. —

L'Amiral Freemantel dit qu'elle nous place sous la domination de Downing Street.

M. Borden à titre de leader du parti centralisateur canadien — le parti qui se montre tant désireux de placer le Canada sous la domination de Downing Street, — doit être bon ami de l'amiral britannique Freemantel. Ce valeureux amiral écrivait il y a quelques jours dans le "London Morning Post" Les centralisateurs prétendent que lorsque la Grande Bretagne est en guerre, tous les Dominions doivent partir en guerre. Liberté de choix pour la Grande Bretagne, répondrons-nous, et la neutralité canadienne que Laurier aurait voulu réserver sous certaines conditions est une pure utopie.

Mais la Grande-Bretagne aurait-elle trouvé pendant la guerre du Sud-Afrique, tant de volontaires au Canada, si le Canada n'avait eu d'autre liberté sous ce rapport que l'obligation de combattre. Si jamais les plans de M. Borden se réalisent le Canada sera sans doute obligé d'accepter l'obligation imposée par Downing Street. Le plan Laurier voudrait donner au Cannada une marine qui serait à lui, tout comme sa milice actuelle, sous le libre contrôle de son propre parlement et prête à être mise par ce Parlement à la disposition du Gouvernement Britannique dès que le Canada considérerait cette mesure nécessaire.

La loi de la milice stipule bien clairement que les canadiens ne peuvent être forcés de prendre part à des guerres étrangères. Ce principe a été admis par le Gouvernement Britannique et par le gouvernement conservateur canadien, qui a rédigé la loi de la milice. Cela n'empêche pas les soldats canadiens de combattre pour l'Empire dans les régiments de volontaires s'ils le désirent, or, la loi qui convient à la milice territoriale canadienne doit convenir également à la milice navale canadienne, elle assurerait la liberté d'action elle n'amoindrirait jamais le désir que le Canada pourrait avoir de partager les épreuves de l'Empire et montrer le loyalisme dont il est animé.

Nouvelles Régionales

ST-PAUL (ALTA.)

Dans une précédente correspondance j'ai promis de donner les raisons pour lesquelles les progrès de St-Paul ne se sont pas ralenti durant une année de crise financière telle que celle que nous venons de traverser.

La principale de ces raisons est que St-Paul est le centre de l'une des meilleures régions agricoles de l'Alberta et, — disons le à la gloire de nos cultivateurs —, c'est grâce aux méthodes de cultures progressives et au labeur incessant des fermiers que notre localité se tient à la tête du développement du pays. Au cours de l'année dernière, il a été vendu dans la région pour plus de $35.000 de bêtes à cornes. MM. Charron ont acheté à eux seuls pour plus de $25.000 et nos boucheries pour environ $10.000.

L'élevage du porc a rapporté à nos cultivateurs plus de $15.000 viennent ensuite les volailles, les oeufs, légumes, etc,. Nous estimons que le revenu total des diverses opérations agricoles a certainement produit une somme minimum de $75.000.

Il nous reste maintenant à savoir où cet argent est passé. La plus grande partie en reste évidemment à St-Paul même, mais il est regrettable de constater quelle proportion importante est envoyée en dehors de l'Alberta, aux manufacturiers de machines aratoires; on nous dit que depuis le commencement d'Octobre, les collecteurs de deux compagnies de machineries ont reçu une moyenne de $1.000 par semaine, et plusieurs compagnies du genre font des affaires à St-Paul.

C'est un fait sans exemple dans l'Ouest qu'un village de l'importance de St-Paul ait pu se développer aussi rapidement par le seul fait de l'agriculture, surtout si l'on considère que ce village est situé à 60 milles du chemin de fer le plus rapproché. La population a le droit de se montrer justement fière que les spéculateurs n'ajent eu aucune part dans les progrès de cette localité, ce qui d'ailleurs promet beaucoup pour l'avenir: Il est bon cependant de reconnaitre la part importante prise par nos hommes d'affaires de St-Paul qui se sont toujours montrés confiants dans l'avenir du village, au point de se maintenir constamment à la hauteur des circonstances en faisant preuve d'un bel esprit d'entreprise.

—L'un de nos plus habiles financiers, M. Pierre Charron, vient de faire une belle opération foncière; il a vendu à raison de $150 l'acre un terrain payé $50,00 l'acre, il a environ cinq mois.

D'autres transactions plus modestes se font journellement en prévision de la plus-value qui se produira forcément au printemps prochain.

Les visiteurs affluent toujours à St-Paul et les différentes automobiles faisant le service de Végreville à St-Paul sont fort occupées; M. W. Cloutier, propriétaire de l'un de ces véhicules, assure notamment un service de jour et de nuit bien supérieur. disent les voyageurs à celui du C. N. R.

M. et Mme L. Joly font part de la naissance d'une fille; parrain et marraine M. et Mme Lemay.

Notre ami le Dr. L. H. Lamarre, dentiste est allé passer l'hiver à Montréal, nous lui souhaitons un bon voyage:

MM. Mackay. avocat d'Edmonton et A. Grey, inspecteur des homesteads, étaient de passage à St-Paul cette semaine.

M. H. Labrie, Sheriff, est arrivé accompagné de sa famille pour s'établir à St-Paul.

Signalons également l'arrivée parmi nous de M. O. Lapierre, plombier et de M. Lamothe, tailleur.

Le village de St-Paul a besoin d'un cordonnier et d'un ferblantier. Un cordonnier aurait surtout de grandes chances de succès, il trouverait une échoppe toute installée s'il venait de suite: S'adresser pour tous renseignements à M. Jean Lessard, à St-Paul, (Alta.)

INCENDIE A PINCHER CREEK

Pincher Creek, Alta. 24 — Un incedie, qui a éclaté dans le magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, vient de détruire la moitié de la ville, Les dégats dépasseront $50.000; ils sont pour la plus grande partie couverts par des assurances.

LES FERMES EXPÉRIMENTALES

DISTRIBUTION DE GRAIN ET DE POMMES DE TERRE DE SEMENCE PAR LES FERMES EXPERIMENTALES DE L'ETAT.

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture, il sera fait, au cour de l'hiver et du printemps prochains, des distributions de semences de grain et de pommes de terre de qualité supérieure, aux cultivateurs canadiens. La ferme expérimentale centrale d'Ottawa fournira les échantillons suivants : blé de printemps (5 livres) avoine blanche (4 livres), orge (5 livres), et pois de grande culture (5 livres). Les échantillons de pommes de terre (3 livres) devront être demandés, à la ferme d'Ottawa, pour les provinces de Québec et d'Ontario seulement, et, à certaines fermes annexes, pour les autres provinces. Tous ces échantillons seront envoyés gratuitement par la poste.

Les cultivateurs sont priés de joindre à leur demande, des renseignements sur le sol de leur ferme et sur les résultats obtenus avec les espèces de grain ou de pommes de terre cultivées précédemment, ce qui permettra de leur envoyer les variétés les mieux adaptées à leurs conditions.

Chaque demande doit être écrite séparément et signée par celui qui la fait. Cette année, en plus d'un échantillon de grain, nous pourrons, peut-être, sur demande, envoyer un échantillon de pommes de terre à chaque propriétaire foncier, mais chacune de ces deux demandes devra nous être adressée sur une feuille distincte.

Les demandes écrites sur des formules imprimées seront refusées.

L'approvisionnement des semences disponibles étant limité, les cultivateurs feront bien de solliciter de bonne heure l'envoi d'un échantillons. Ces demandes ne seront cependant pas satisfaites nécessairement dans l'ordre exact où elle auront été reçues, la préférence devant toujours être accordée à celles qui seront rédigées le plus clairement et le plus intelligemment. Probablement en retard, seront celles reçues après janvier.

Les demandes d'échantillons de grain pour tout le Canada, et celles de pommes de terre pour l'Ontario et le Québec seulement, devront être adressées au Céréaliste du Dominion, ferme expérimentale centrale, Ottawa. En ne mettant pas cette adresse exactement, on s'expose à des retards et à des ennuis. Ces lettres ne devront pas être affranchies.

Les demandes de pommes de terre pour les provinces autres que l'Ontario et le Québec, devront être adressées (affranchies) au régisseur de la ferme expérimentale annexe la plus rapprochée.

J. H. GRISDALE,
Directeur des fermes expérimentales du Dominion.

L'OEUVRE DES FERMES EXPERIMENTALES

Depuis plus d'un quart de siècle les fermes expérimentales fédérales cherchent à déterminer, par des expériences, les meilleures espèces de plantes et d'animaux et le moyen de les cultiver ou les soigner pour en tirer le plus de profit possible. Ces recherches ont été poursuivies, non seulement sur la ferme centrale à Ottawa, mais aussi dans les provinces Maritimes, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Sans doute les cultivateurs canadiens ont largement profité de ces travaux, mais il est encore des milliers d'hommes qui n'en retirent pas tous les avantages qu'ils devraient. Beaucoup, peut-être, ne reçoivent pas les rapports et les bulletins qui contiennent ces renseignements d'autres, qui reçoivent régulièrement ces publications, ne trouvent pas le temps de les compulser pour en tirer les leçons qu'elles renferment. C'est afin de venir en aide à ces derniers que l'honorable Martin Burrell, Ministre de l'Agriculture, vient de faire publier un bulletin spécial, contenant les principales conclusions auxquelles les fermes expérimentales ont abouti pendant vingt-cinq années de travaux effectués sous la direction du Docteur William Saunders, qui vient de prendre sa retraite.

Cette revue de l'oeuvre des fermes expérimentales, qui a été préparée par M. J. B. Spencer, B. S. A., rédacteur aux bureaux des publications. nous donne les leçons qui se dégagent des travaux des fermes en ce qui concerne les engrais chimiques, céréales, plantes fourragères. cultures, élevage, horticulture, arboriculture, chimie, volaille, mauvaise herbes et fléaux des plantes. Elle relate également les développement les plus récents de l'organisation. Nous y voyons par exemple que le nombre des fermes et des stations expérimentales a été porté à quatorze en ces dernières années et que de grands progrès ont été accomplis dans les fermes les plus anciennes. Cette revue, qui est préparée avec goût, est offerte gratuitement au public par le Bureau des Publications du Ministère de l'Agriculture à Ottawa.

Election à la Mairie

Mr. William Short désire annoncer aux lecteurs du "Courrier de l'Ouest" qu'il pose de nouveau sa candidature à la mairie pour l'année 1914.

Sa longue expérience de l'administration municipale devrait lui valoir un favorable appui de sa candidature par ses concitoyens.

Durant l'année qui vient de s'écouler il a inauguré un vigoureux programme de réorganisation municipale. Une deuxième année dans les fonctions de maire lui permettra de terminer son travail dans la mesure requise par le développement et les progrès de la ville.

Les locaux du comité central ont été ouverts au no. 546 Première Rue. Tous les partisans de l'administration municipale actuelle sont priés de passer aux locaux du Comité et d'y amener leurs amis.

AUTOUR D'UNE FAUSSE ELECTION

* * *

LES RESULTATS D'UN CRIME ELECTORAL. — LE COMTE DE MACDONALD A ETE FAUSSEMENT REPRESENTE PENDANT UNE ANNEE.

Si le comté de MacDonald avait pu voter suivant ses propres convictions, il aurait fort bien pu arriver que M. R. L. Richardson, un citoyen compétent et honorable, eût été élu pour le représenter. La chose est même plus que probable, si nous en jugeons par la façon dont l'hon. M. Rogers et sa machine électorale Tory se sont démenés pour empêcher le peuple d'exprimer librement son opinion. Voyons ce que le Canada et le comté de MacDonald en particulier ont gagné à ce coup de boutoir donné par la Cie Roblin-Rogers.

Pendant toute une année MacDonald a été représenté par un homme élu de son propre aveu, par des méthodess criminelles, si criminelles que l'hon. M. Rogers n'a pas osé le laisser comparaîtres devant les tribunaux. Pendant une des sessions parlementaires, les plus importantes qui se soient déroulées depuis la confédération, MacDonald a été faussement représenté. Pendant cette session. M. Alex Morrison a occupé un siège du fond, il a touché son indemnité complète de $2.500, à laquelle il n'avait pas droit.

Pendant toute la session, M. Morrison n'a été remarqué qu'une fois, le jour de l'ouverture, lorsqu'il fut présenté par ses parrains politiques, l'hon. Robert Rogers et l'hon. G. W, Roche. Jamais depuis il n'a ouvert la bouche pour prendre part aux débats.

Jamais il ne fit rien, il vota simplement et aveuglément pour le Gouvernement et toucha $2.500 pour sa docilité.
ment et toucha $2.500 pour sa docilité.

Voici le bilan parlementaire de M. Alex Morrison, M. P.,

Discours, — néant.

Motions ou amendements, — néant.

A voté contre l'amendement proposé par Sir Wilfrid Laurier au discours du Trône, assurant la corruption électorale dans les districts de MacDonald et de Richelieu; contre tous les amendements libéraux au bill naval de Borden, et pour toutes les propositions du Gouvernement concernant le bill naval de Borden; contre le vote de censure proposé par M. L. G. Gauthier. contre l'hon. M. Coderre, au sujet des télégraphistes dans l'élection d'Hochelaga; contre la motion de censure proposée par M. Oliver contre l'hon. M. Rogers au sujet du scandale du Homestead de Prince Albert.

A voté pour la règle du bâillon; pour le subside de $15.000.000 offert à MacKenzie et Mann et contre les propositions que les libéraux faisaient de convertir ce subside en un prêt ou d'obtenir du Canadian Northern une compensation qui en vaille la peine; contre l'amendement libéral au bill des bons chemins, amendement qui avait pour but de remettre aux provinces le droit que leur donne la constitution d'exercer un contrôle sur les dépenses s'il s'est montré en tout et partout le partisant silencieux et servile du Gouvernement Borden.

Le comté de MacDonald a bien raison d'avoir honte des menées qui ont fait réussir l'élection Morrison au Parlement étaient digne des moyens par lesquels il a obtenu son élection.

M. BORDEN CHEZ LES COMEDIENS

* * *

QU'EST-CE QUE CELA VEUT BIEN DIRE ? — M. BORDEN VANTE LA RECIPROCITE A UN BANQUET DE COMEDIENS LE DIMANCHE SOIR A NEW YORK.

M. Borden a donné beaucoup à réfléchir aux canadiens en ces derniers temps. Naturellement c'est aux Etats-Unis qu'il est allé cherché ses matériaux. La presse officielle conservatrice annonçait le 1er novembre que le Premier-Ministre était épuisé par les travaux gigantesques auxquels il s'était livrés à la capitale, en l'absence de ses ministres en ballade. On disait que sa santé était mauvaise, qu'il était allé prendre un repos de six semaines dans les Etats du Sud, puis à la stupéfaction générale, les journaux de New York annoncèrent dans leur numéro du 3 novembre, que notre intéressant malade était venu directement a la Babylone américaine et que son premier soin avait été d'assister dimanche soir à un joyeux dîner de comédiens donné au Club Lotus en l'honneur de Cyril Maude, l'acteur anglais, dîner où le champagne coula à flots et qu'égayèrent un bon nombre des étoiles les plus brillantes du firmament théâtral de New York. Or, à cette fête dominicale, le Très Honorable R. L. Borden Premier-Ministre du Canada, malgré son état dépuisement et de mauvaise santé trouva la force de lancer un discours dont la longueur fut très remarquée et dans lequel il fit sur la réciprocité de surprenantes déclarations.

Voici comment le New York Herald du lundi 3 novembre raconte la part que M. Borden a prise à cette joyeuse célébration n'oublions pas que le New York Herald est regardé comme l'un des bons journaux américains. Or, d'après l'article en question, le rapporteur du Herald qui assistait au dîner en compagnie de M. Maude, arriva juste au moment où M. Borden nageait en plein dans les flots de l'éloquence. Voici ce que dit le rapport du Herald. "Au Club Lotus, l'hôte qui nous recevait à dîner M. J. F. Dodson, nous dit que M. Maude ferait mieux d'attendre pour faire son entrée que M. Robert Laird Borden, Premier-Ministre du Canada ait terminé son discours. Mais M. Borden n'en était encore qu'à la première partie ! Mr. Maude après avoir attendu dix minutes pra quelqu'un de lui apporter un verre de champagne et des sandwiches au poulet et il engouffra vin et sandwiches. Nelville E. Stone, directeur général de la Presse Associée, proposa les toasts. Il présenta M. Borden, Premier-Ministre du Canada, qui commença par quelques remarques facétieuses sur l'empressement que montrent tous les hommes d'Etat à profiter des occasions qui leur sont offertes de se faire entendre.

En ce qui concerne la réciprocité entre ce pays 'Les Etats-Unis' et le Canada, M. Borden dit que le Canada ne s'opposait nullement à ce traité et qu'il avait, au contraire fait sa bonne part d'efforts pour y arriver. Il regrettait que la réciprocité n'eut pas été acceptée, mais ajouta-t-il, le Canada se conduira de façon à servir de trait d'union entre les Etats-Unis et l'Empire britannique.

Ce discours que M. Borden a prononcé à New York, après avoir condamné avec tant d'énergie, pendant la campagne de 1911, l'idée de faire du commerce avec les Etats-Unis remplira les Canadiens d'étonnement. Par contre, ses confrères de l'Eglise de tous les Saints, à Ottawa, seront très édifiés d'apprendre que lorsqu'il s'en va au loin pour le bien de sa santé, il passe le dimanche soir à boire du champagne en compagnie de comédiens.

Aux Contribuables et locataires de la ville d'Edmonton

Mesdames et Messieurs : — A la demande d'un grand nombre d'hommes d'affaires réputés de cette ville, j'ai décidé de porter ma candidature aux fonctions d'échevin aux élections prochaines.

Je demeure à Edmonton depuis 1902 et je crois que je puis faire d'excellent ouvrage comme membre du Conseil de ville. Si les électeurs me choisisse j'apprécierai à leur juste valeur leur confiance et leur appui. Si je suis élu, je ne m'occuperai que d'une seule chose : mettre toute mon habileté et tous efforts à bien servir la ville et la ville seulement.

Je suis en faveur qu'un plébiscite ait lieu avant la prochaine session de la législature provinciale dans le but d'obtenir l'opinion des électeurs sur l'opportunité d'un Gouvernement Municipal par une commission élue.

Votre dévoué,

J. R. McINTOSH

Programme de W. J. McNamara

Le présent système d'administration municipale n'a donné jusqu'à présent aucune satisfaction il s'est de plus révélé dispendieux et tout en étant une charge écrasante il a fait preuve d'un manque absolu d'efficacité d'économie et de responsabilité vis-à-vis du public. Un système de commission élue, tel qu'il existe dans de nombreuses autres villes, faisant une large part à l'initiative, au référendum et au rappel, est fort désirable car il permet de définir les responsabilités et rend justice aux efforts individuels. Je crois sincèrement que ce système devrait être mis en vigueur à Edmonton aussi rapidement que peut le permettre l'adoption des mesures législatives nécessaires. Si je suis élu je m'engage à soumettre cette question aux contribuables par voie de plébiscite et dans le cas de sa ratification je promets de ne rien négliger pour mettre en vigueur ce système aussi tôt que possible.

Si je suis élu je m'engage à faire tous mes efforts pour obtenir une active coopération des Commissaires et des chefs des différents services municipaux de façon à obtenir les meilleurs résultats et la plus parfaite harmonie possible avec le présent système.

Avant l'adoption de la Commission gouvernementale avec sa complète publicité, il ne devrait plus y avoir de séances secrètes du Conseil, de Comités ou de Commission. La plus large publicité devrait être donnée aux affaires publiques.

Avant l'adoption du système de référendum tel que la prévoit la commission gouvernementale, les citoyens devraient avoir toutes facilités d'exprimer leurs opinionspar voie de plébiscite sur toutes les grandes questions d'intérêts publics; et pour arriver à ces fins le conseil devrait adopter une large mesure autorisant l'organisation d'un pébiscite sur pétition adressée au conseil par un certain nombre de contribuables. D'après cette mesure le nouveau système de numérotage des rues devrait être soumis au vote des contribuables sans délai.

Les Unions ouvrières devraient être dûment reconnues. Lorsque des contrats sont donnés, une clause devrait y être inclue spécifiant que les salaires seront payés sur une base rémunératrice et qu'en cas de contravention à cette clause de la part du contracteur une pénalité sera infligée à ce dernier.

Les taxes à Edmonton sont trop élevées pour les résultats obtenus. La ville devrait recevoir en travail la pleine valeur de l'argent dépensé pour l'administration centrale qui devient si lourdement chargée par les améliorations locales; le coût de ces améliorations étant hors de proportion avec le travail effectué; ou qui doit l'être,—suivant l'avis donné dans les feuilles de taxes—,et l'administration des services publics dont la capitalisation, en de nombreux cas, a été fort mal gérée.

L'extension des services publics devrait être faite impatialement selon l'accroissement de la population dans une proportion suffisante pour garantir un revenu rémunérateur du capital nécessaire aux travaux et de la somme requise pour leur mise en service et leur maintien.

L'extension du service des égouts, du pavage et toutes autres améliorations ne devraient être faites qu'en vue de servir le plus grand nombre de gens et non pas pour avantager les intérêts de la propriété.

Des efforts immédiats devraient être faits pour mettre l'exploitation du service des tramways sur une base payante et progressive, de façon à garantir un service satisfaisant tout en obtenant que ce service se soutienne de lui-même.

Edmonton devrait en tout temps posséder et exploiter elle-même ses services publics.

W. J. McNamara

CHRONIQUE LOCALE

DES NOCES DE FERBLANC !

Mardi dernier un grand nombre d'amis se donnaient rendez-vous à la résidence de M. et Mme J. H. Picard pour fêter ces derniers à l'occasion de leurs noces de Ferblanc.

La surprise des héros de la fête fut grande et n'eut d'égale que leur émotion d'une aussi unanime marque de sympathie.

Les visiteurs apportaient des cadeaux superbes aux jubilaires pour commémorer leurs noces de "Ferblanc"

M. et Mme J. H. Picard se montrèrent à la hauteur des circonstances par leur accueil cordial et la promptitude avec laquelle ils improvisèrent une charmante réception. La soirée fut extrêmement agréable pour tous. et demeurera comme un beau témoignage de la sympathie que nos compatriotes professent à l'endroit de M. et Mme J. H. Picard.

Chants, musique et parties de cartes occupèrent la soirée sans omettre les conversations toujours intéressantes entre gens qui se connaissent et s'apprécient depuis longtemps.

Un excellent réveillon vint redonner un nouvel entrain vers minuit et l'on ne se sépara que très tard, chacun emportant de cette fête le plus agréable des souvenirs.

Voici les noms des personnes présentes dont nous avons pu retenir les noms :

M. et Mme Geo. Voyer, M. et Mme Geo. Roy. M. et Mme J. H. Gariépy; M. et Mme P. Ed. Lessard, M. et Mme Poirier, M. et Mme J. Royal, M. et Mme A. L. Auger, M. et Mme W. Gariépy, M. et Mme Plante, M. et Mme J. T. LaBissonnière, M. et Mme E. Bérubé, M. et Mme L. Arsenault, M. et Mme J. A. McNeil, M. et Mme L. McNeil; Mme Poulin, M, et Mme Jos. Beauchamp. M. et Mme Drolet, M. et Mme Robitaille, M. et Mme Itzweire. M. et Mme Madore. sr.. M. et Mme L. Madore, M. et Mme H. L .Williams, M. et Mme Duplessis, M. A. Laurendeau, M. et Mme J. J. Leblanc, M. et Mme O. Tessier, M. et Mme A. Charbonneau, M. et Mme C. E. Barry. M. et Mme J. A. Lessard, M. et Mme L. A. Giroux, Mme N. Asselin de St-Albert, Mlles St-Germain, B. Gariépy, M. Drapeau, Lavallée, Dora. Dorine et Juliette Bérubé, G. Tessier, Madore, MM. E. Bilodeau, Cl. et Ed. Gariépy, J. A. Galibois, Cagnat. L. Novion, Fournier, Boivin, Bérubé, A. Prince, Royal, Emile et Jos. Tessier, etc.

MGR. LEGAL VIENDRAIT RESIDER A EDMONTON-SUD

Un de nos confrères d'Edmonton publiait récemment le récit d'une entrevue accordée à l'un de ses rédacteurs par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque d'Edmonton; Mgr. Legal aurait déclaré à notre confrère que le désir du Saint-Siège est que la résidence archiépiscopale soit transportée à Edmonton. En conséquence Monseigneur l'Archevêque prévoit la construction prochaine dans notre ville d'une cathédrale et d'un palais archiépiscopal. La cathédrale coûterait à elle seule environ $300,000. Mgr. l'Archevêque a divers emplacements en vue qui conviendraient également bien pour y construire la cathédrale; il semble cependant que la rive sud aura la préférence.

M. R. Brouard, l'un des propriétaires de l'hôtel Jasper, est parti la semaine dernière pour la France, où il séjournera durant les mois d'hiver.

* * *

Ménage français, sans enfant, désire place. le mari connait l'automobile et peut faire tous travaux. la femme est bonne cuisinière. S'adresser au "Courrier".

* * *

Les membres de la commission de la Bibliothèque publique d'Edmonton viennent de charger un architecte de préparer les plans d'un édifice de $200,000 qui sera érigé l'année prochaine sur l'emplacement superbe dominant la vallée de la Saskatchewan qui fut acheté, il y a deux ans, dans le but d'y construire la Bibliothèque.

Les membres de la commission augmentent de façon incessante le nombre des volumes de notre Bibliothèque; on ne peut que regretter que les oeuvres de la littérature française y soient en aussi infime minorité.

* * *

UNE ECOLE SUPERIEURE CATHOLIQUE

Les membres du bureau des Ecoles Séparées ont décidé d'entreprendre la construction, le printemps prochain d'une école supérieure séparée. Cette école sera construite sur les terrains de la Mission Catholique, dixième rue.

Actuellement un cours supérieur est donné à l'école séparée de la Troisième rue. La nouvelle école supérieure de la Dixième rue servira pour les élèves de la rive sud.

LA STE CATHERINE A L'IMMACULEE CONCEPTION

La soirée de la Ste Catherine a remporté dimanche dernier un succès dont les organisateurs et le président, M. Mirault, ont le droit de s'énorgueillir. Bien avant le commencement de la soirée la salle paroissiale était comble et l'atmosphère cordiale qui prévalait faisait bien augurer de l'entrain et du succès final.

La partie de cartes fut enlevée avec brio et les prix furent ainsi répartis :

Dames : 1er prix, Mme. Audibert. 2me prix, Mlle L. Trudel, 3me prix, Mme L. Mercier.

Messieurs: 1er prix, M. Massé, 2me. prix, M. L. Riopel, 3me prix, M. A. Rocque.

Le programme musical avait été préparé par les élèves du Couvent. La composition en était fort attrayante et l'exécution fut parfaite et valut de vifs applaudissements aux jeunes artistes.

Il y eut tout d'abord un joli duo au piano par Mlles Levesque et Perrault, puis un petit drame très intéressant: "La visite de la Comtesse" fut joué avec un délicieux naturel. Mlle Levesque se fit ensuite entendre au piano.

Le "Message de la Ste-Catherine" pour 1913 fut apporté à l'assistance par M. l'Abbé Normandeau, qui s'acquitta parfaitement de sa tâche par une allocution spirituelle, Ce message fut une assurance de sympathie des garçons jeunes et vieux aux filles jeunes et vieilles. La réponse des jeunes filles amusa fort l'assistance.

Il y eut ensuite duo de piano par Mlles Challifoux et Beaudette.

La chanson de la Ste Catherine termina le programme musical qui fut très applaudi et mérita de vives félicitations aux maîtresses et à leurs élèves.

M. Mirault, président de la soirée, remercia en termes délicats toutes les personnes présentes auxquelles l'on était redevable d'un aussi vif succès.

M. le Curé remercia à son tour chaleureusement le président pour sa générosité en présentant de si beaux prix et l'on se dispersa au chant de "O Canada" !

N. B. Ne pas oublier que la prochaine soirée aura lieu le 7 décembre sous les auspices du "Cercle Jeanne D'Arc".

Une automobile valant $1000 sera cédée à $500 pour une vente rapide. S'adresser P. O. Box 894 Edmonton.

AVIS AUX CULTIVATEURS

UTILES PUBLICATIONS A DISTRIBUER

La Société du Parler Français d'Alberta donne avis à tous les fermiers de la Province qu'elle tient à leur disposition un certain nombre de brochures très intéressantes publiées en français par le Gouvernement. La dernière reçue traite des "Fermes Epérimentales Fédérales", c'est une brochure luxueuse dont le couvert est ornementé d'une gerbe d'or symbolique représentant la richesse agricole canadienne; d'autres brochures traitent de divers sujets agricoles,tels que l'industrie laitière, le miel et les abeilles, les volailles et le commerce des oeufs les patates, le lin, etc., etc. Ces brochures instructives seront expédiées par la malle contre réception de la somme de vingt-cinq centins pour frais de port, etc. Adresse, casier 1268 Edmonton, Alta.